

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE
COMMUNE DE QUÉDILLAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	25 août 2026
Date d'affichage de la convocation	25 août 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN	Johann CADIEU
Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI	

Était excusée : Karen LECHEVESTRIER

FINANCES LOCALES

2026-C034 – Repas des personnes âgées

Madame la Maire indique que le banquet traditionnel, autrefois organisé par le centre communal d'action sociale et désormais par la Commission action sociale, se tiendra le dimanche 27 septembre 2026.

Le traiteur retenu est la SARL Marrier les Saveurs, basée à Saint-Uniac. Le coût par personne s'élève à 33,80 €, cette dépense étant imputée au compte 623 – publicité, publications, relations publiques.

Les personnes âgées de 70 ans et plus bénéficient de plein droit de ce repas, moyennant une participation de **5 €**. Les autres participants pourront y prendre part contre une contribution de **35 €**, versée à l'article 7035 – régie unique « produits divers » du budget communal.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de la SARL Marrier les Saveurs, soit **33,80 €** par menu ;
- **FIXE** la participation à **5 €** pour les plus de 70 ans ;
- **FIXE** la participation à **35 €** pour les autres participants.

Pour extrait conforme,
Madame la Maire, Lydie MÉAL